



## URGENT - fichier confidentiel

Par **clara07**, le **27/06/2011** à **14:33**

Bonjour,

Ce matin on a trouvé sur le bureau de mon voisin l'impression d'un fichier qui résumait le "headcount" de mon équipe, ainsi que les départs en congé maternité et les départs tout court. Mon nom était dans la liste des départs. Or, je suis en CDI depuis 2 ans et je n'avais aucune intention de laisser mon équipe. Il s'agit évidemment d'un dossier très confidentiel, qui n'avait pas sa place sur le bureau de mon voisin. J'ai donc écrit un e-mail à mon chef (qui n'était pas présent au bureau) pour lui demander des explications. Il m'a répondu de suite en me demandant de ne pas faire copie de ce document et de le rendre à notre co-ordinateur administratif. Je l'ai fait, pas avant en avoir fait une copie. Cet après-midi j'ai RDV avec mon chef pour parler de cela.

Sachant que je pensais être appréciée et que je n'ai jamais exprimé le souhait de partir, la situation est doublement grave car ce document était disponible sur un bureau en open space. Je suis profondément déçue, pour moi c'est un monde qui s'écroule. Je ne sais pas quelles étaient les intentions de mon management : me virer ? Me trouver une place dans une autre équipe ? En 5min j'ai perdu la confiance que j'avais en eux et en moi. Comment peut un manager prendre une décision pareille sans en avoir parlé avec l'intéressée et en plus laisser trainer un document si sensible ? Je voudrais gérer cette situation odieuse de façon intelligente. Quoi faire ?

Merci de vos conseils.

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **14:52**

Bonjour,

Déjà je pense qu'il faudrait vous rendre à cet entretien et écouter les explications qui vous seront fournies et bien sûr conserver le document dont vous êtes censée ne pas en avoir fait copie...

Par **rugbys**, le **27/06/2011** à **14:55**

Bonjour,

Je vous donne un conseil qu'il va peut-être difficile à suivre : surtout garder votre calme, moins vous en direz, mieux c'est. Si vous pouvez enregistrer l'entretien, c'est encore mieux même si cela n'est pas une preuve, cela mettra bien le doute aux personnes concernées. j'espère que vous avez fait une copie de ce document ainsi que le mail et la réponse à votre

chef.

Bon courage et gardez votre calme, vous êtes en position de force et ne signez rien.

Bon courage

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **15:13**

[citation]Si vous pouvez enregistrer l'entretien, c'est encore mieux même [/citation] même si c'est un DELIT !!!!

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **15:21**

Cela ne servirait à rien d'enregistrer l'entretien puisque vous ne pourriez pas vous en servir et que s'il le découvrent, ça ne peut que vous mettre en situation embarrassante...

Par **rugbys**, le **27/06/2011** à **15:53**

Je réitère et précise : il n'est pas question de produire cet enregistrement mais de le faire écouter aux personnes concernées... (vous savez ceux qui sont sur la liste des partants..)  
Quand on se conduit comme un bandit, il faut s'attendre à la même chose ! Attention les coups vont pleuvoir sur moi par les bien-pensants.

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **16:15**

Vous n'auriez pas besoin de faire écouter un enregistrement d'un entretien qui vous concerne seule aux autres personnes qui sont sur la liste des partants puisque je pense qu'il savent lire et que vous pourriez tout simplement, si toutefois vous le jugez utile, leur montrer le document dont vous avez pris copie...

Se servir d'un enregistrement, le produire, le faire écouter à d'autres, c'est la même chose lorsqu'il a été obtenu par des moyens illicites, n'en déplaisent aux mal-pensants en la matière avec le risque d'être découverte au moment de l'enregistrement...